



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONCERNANT LES CONCENTRATIONS EN PARTICULES FINES PM10

Veuillez trouver ci-après les informations succinctes concernant l'évolution des concentrations en PM10 pour les prochains jours ainsi que le rappel des précautions à prendre.

Poussières fines (PM10) – Évolution :

- **Mardi 14 février:** Dépassement du seuil journalier de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à la station de mesure d'Esch/Alzette, avec une concentration de 53 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.
- **Mercredi 15 février :** Risque de dépassement du seuil journalier de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur la partie Sud du pays.
- **À partir de jeudi 16 février:** Baisse attendue des concentrations en particules fines.

Rappel des précautions à prendre

Le déclenchement d'un seuil signifie qu'il existe un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population. Il est donc recommandé aux populations vulnérables et sensibles (personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, personnes immunodéprimées) de prendre des précautions en évitant les sorties ou toutes activités physiques prolongées en plein air.

Il est recommandé aux citoyens:

- d'utiliser les transports en commun ;
- de pratiquer le covoiturage ;
- de respecter les obligations réglementaires en matière de contrôle des chauffages ;
- d'éviter l'utilisation des feux de cheminée en foyers ouverts.

Il est aussi rappelé que la combustion de déchets est à l'origine de la formation de particules fines et que, selon la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, il est interdit de brûler des déchets à l'air libre.

Bulletin communiqué par l'Administration de l'environnement



Téléchargez l'appli "Meng Loft" qui vous informe sur la qualité de l'air au Luxembourg

- [pour Android \(Google Play Store\)](#)
- [pour iOS \(App Store Apple\)](#)